

Cliquer sur le bouton  de la marge à gauche correspondant au niveau de diplôme concerné pour afficher les sections à compléter

DEUST

Modalités de contrôle de l'assiduité (recopier ici le texte voté en conseil de gestion) :		Règle de compensation entre UEs et/ou semestres :	Liste à choix	→ UEs concernées par la règle de compensation (le cas échéant) :	
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté :		FC - Aménagements d'études prévus justifiant la facturation de frais spécifiques :		FA - Rythme d'alternance prévu :	
Durée du/des stage(s) obligatoire(s) : (impératif en FI)		→ Période du/des stage(s) obligatoire(s) :			
Durée du/des stage(s) optionnel(s) :		→ Période du/des stage(s) optionnel(s) :			

LICENCE

Modalités de contrôle de l'assiduité : (recopier ici le texte voté en conseil de gestion)		Règle de poursuite dans l'année suivante :		→ Conditions éventuelles (moyenne, ECTS) pour la règle de poursuite :	
Passerelles pour la réorientation :		Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté :		FC - Aménagements d'études prévus justifiant la facturation de frais spécifiques :	
Durée du stage obligatoire :		Période du stage obligatoire :		FA - Rythme d'alternance prévu :	
Durée du/des stage(s) optionnel(s) :		Période du/des stage(s) optionnel(s) :	L356		

BUT

LICENCE PROFESSIONNELLE

MASTER

Modalités de contrôle de l'assiduité (recopier ici le texte voté en conseil de gestion) :	Assiduité obligatoire aux TD. Au-delà de de deux absences injustifiées au cours du même semestre dans la même matière, l'étudiant est sanctionné par un 0 ou contrôle continu pour la matière concernée.	Conditions et procédures de redoublement en Master :	Sur autorisation	FC - Aménagements d'études prévus justifiant la facturation de frais spécifiques :	
Le recrutement en M1 sur Mon Master est commun à plusieurs parcours-types (M en Y) :	Non	→ Si M en Y, modalités de répartition des étudiants vers les parcours-types de M2 :		Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté :	
Règle de compensation entre UEs et/ou semestres :	Compensation entre des UE (tout ou partie)	→ UEs concernées par la règle de compensation (le cas échéant) :	En master 1, UE E1 et 2 de chaque semestre, à condition d'obtenir la note minimale de 7 ; En master 2 compensation des UE au sein de chaque semestre à condition d'avoir 7 à chaque UE et 20 au minimum au moment d'inscription	FA - Rythme d'alternance prévu :	2 jours université / 3 jours en entreprise
Durée du/des stage(s) obligatoire(s) : (impératif en FI)	2 mois	→ Période du/des stage(s) obligatoire(s) :	De mars à fin octobre	→ Préciser si M1/M2	M2
Durée du/des stage(s) optionnel(s) :		→ Période du/des stage(s) optionnel(s) :		→ Préciser si M1/M2	

DIPLÔME D'INGENIEUR

ETUDES MEDICALES (DFGSM, DFASM)